

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

CAS en curatelles d'adultes

*En collaboration avec le Groupe latin de
l'association suisse des curatrices et curateurs
professionnels (GL-ASCP)*

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

Haute école de travail social et de la santé Lausanne
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse
+41 (0)21 651 03 19 • formation.continue@hetsl.ch • www.hetsl.ch

Hes-SO
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Objectifs et buts

Le Certificat en curatelles d'adultes a pour but de permettre à des curateurs et curatrices expérimenté·e·s de se perfectionner professionnellement.

Il est orienté sur la connaissance du droit de la protection de l'adulte, le renforcement de la capacité d'intervention dans les situations juridico-administratives complexes et l'acquisition de nouvelles ressources pour faire face aux situations humainement éprouvantes. Ce certificat permet également aux participant·e·s d'actualiser leurs connaissances du réseau professionnel et de travailler sur leur posture de curatrice ou curateur, à partir de situations issues de leur pratique.

La formation repose sur trois modules et un travail de certification.

Les objectifs du premier module, centré sur ***Le droit de la protection de l'adulte***, sont de :

- connaître le contexte et l'esprit du droit, et de manière approfondie, les différentes mesures de protection, en les articulant avec les droits fondamentaux des personnes ayant besoin d'aide ;
- connaître de manière approfondie les règles matérielles et procédurales en matière de représentation et de protection de l'adulte ;
- articuler le droit avec la gestion des mandats, en tenant compte de l'organisation des services officiels et du contexte d'aide contrainte.

Le deuxième module, ***Protection sociale et économique, conditions de séjour en Suisse***, donnera aux participant·e·s les moyens de :

- enrichir leurs connaissances au niveau de la gestion des biens, des revenus et des dettes, en tenant compte de la portée et des limites du mandat ;
- mieux connaître les particularités des régimes d'assurances sociales et d'assistance qui concernent les personnes sous mandat de curatelle ;
- connaître les principes de base du droit des étrangers, du droit régissant les rapports juridiques des personnes sous curatelle avec leur pays d'origine et des conventions internationales de sécurité sociale.

Le troisième module, ***Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau***, donnera aux participant·e·s l'occasion de :

- travailler et développer leur posture réflexive au travers de l'analyse de pratique dans le but de :
 - mobiliser leur capacité à prendre de la distance, à porter un regard critique et à réorienter leur intervention ;
 - articuler leur réalité professionnelle avec les apports de la formation ;
 - clarifier leurs propres modèles de référence et en découvrir de nouveaux.
- enrichir leur réflexion autour de la place de la personne concernée en respectant l'éthique d'un travail orienté sur la mobilisation des ressources individuelles, dans un contexte d'aide contrainte ;
- situer leur place et leur rôle de curatrice ou curateur par rapport au périmètre du mandat de curatelle et mettre en œuvre un cadre d'intervention adapté ;
- affiner leur perception des enjeux relatifs au travail en réseau et à la collaboration avec des partenaires médico-sociaux dans le cadre d'un mandat de curatelle et approfondir des outils en vue d'affiner leur positionnement ;
- développer leur compréhension des concepts de santé mentale et d'addiction et mettre à jour leurs compétences pratiques dans l'accompagnement et l'orientation de personnes en situation de grande vulnérabilité.

CAS en curatelles d'adultes

Le travail de certification donnera l'occasion aux participants d'analyser de manière approfondie une problématique liée à l'intervention sociale dans le champ de la protection de l'adulte, à l'aide d'apports théoriques présentés dans les différents modules de la formation ou issus des propres lectures.

- Rédiger un travail écrit présentant une analyse critique de la problématique choisie et des pistes d'intervention concrètes et现实的 qui sont envisagées.
- Démontrer la compréhension et l'intégration des différents apports de la formation, dans une perspective de construction de nouveaux savoirs et/ou de nouvelles compétences.

Public cible

La formation s'adresse en priorité aux **curatrices et curateurs professionnel·le·s expérimenté·e·s** pouvant justifier d'une **pratique en cours** dans la gestion de mandats de curatelle.

Les modules 2 et 3 s'adressent à des curatrices et curateurs qui ont déjà suivi et validé le module 1 dans le passé ou qui vont le suivre durant la volée à venir, sous condition de sa validation.

Organisation de la formation et intervenant·e·s

Le CAS en curatelles d'adultes a été élaboré par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) en collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP).

Il est composé de trois modules de formation susmentionnés et d'un travail de certification.

Les modules se déroulent de manière séquentielle. Chaque module fait l'objet d'un travail de validation qui permet l'acquisition de 3 crédits ECTS (European Credit Transfert and Accumulation System).

Le travail de certification permet l'acquisition de 2 crédits ECTS.

Le CAS en curatelles d'adultes est placé sous la co-responsabilité de Virginie Arnould (Maître d'enseignement, HETSL) et de N'Dri Paul Konan (professeur associé, HETSL)

Les enseignements sont dispensés par des enseignant·e·s de la HES-SO (domaine Travail social) et des universités. Ils font également une large place aux professionnel·le·s des services et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques par rapport aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches pluridisciplinaires permettant la mise en relation de diverses pratiques, méthodes et techniques.

Dans le module 1, interviendra principalement Philippe Meier, Professeur ordinaire à l'Université de Lausanne, spécialiste du droit de protection de l'adulte.

CAS en curatelles d'adultes

Programme modulaire :

Module 1 : Le droit de la protection de l'adulte

Responsable du module : N'Dri Paul Konan

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Module 2 : Protection sociale et économique, conditions de séjour en Suisse

Responsable du module : Ann Tharin

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Module 3 : Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau

Responsable du module : Arnould Virginie

Durée : 6 jours | Crédits : 3 ECTS

Travail de certification

Co-responsable : Arnould Virginie & N'Dri Paul Konan

Crédits : 2 ECTS

Lorsque la-le participant·e à la formation continue recourt à l'IA dans le contexte de la formation et des travaux de module ou de certification, elle·il est tenu·e de l'annoncer clairement selon les consignes transmises par le comité pédagogique de la formation. Ces consignes sont mises à disposition sur l'espace Moodle de la formation, tout comme la directive Re253 sur laquelle elles se fondent.

Conditions d'admission

Pour accéder au CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent ;
- faire état d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la protection d'adultes.

Les candidat-e-s qui ne sont pas titulaires des titres requis peuvent être admis-e-s, sous certaines conditions détaillées dans le règlement de la formation.

Finance d'inscription et frais de formation

- **Finance d'inscription :** CHF 200.-, payable lors de l'inscription.
- **Frais de formation :** CHF 5'600.-, facturés et payables après confirmation de l'admission.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils·elles reçoivent ou non des subsides.

Les conditions financières complètes et les modalités de désistement sont détaillées dans le règlement de la formation.

Inscription et renseignements

L'inscription se fait en ligne : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/cas-en-curatelles-dadultes>

Délais d'inscription :

- **02 juin 2025, pour les personnes qui ne s'inscrivent qu'au module 1 ;**
- **05 janvier 2026, pour les personnes qui s'inscrivent au CAS entier (modules 2 et 3 et au travail de certification).**

Secrétariat administratif :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Ch. des Abeilles 14
1010 Lausanne
www.hetsl.ch/ufc

Contact module 1 : Sofia Cunha Gomes, e-mail : sofia.cunhagomes@hetsl.ch

Contact modules 2, 3 et travail de certification : Teresa Francioli, e-mail : teresa.francioli@hetsl.ch

Co-responsables de la formation

Virginie Arnould (Maitre d'enseignement, HETSL) et N'Dri Paul Konan (professeur associé, HETSL)